



Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat
Provence-Alpes-Côte d'Azur

COMMENT DÉCROCHER UNE FORMATION ET TROUVER UNE ENTREPRISE TOURNÉE VERS L'AVENIR POUR LE JOB DE VOS RÊVES.

urma-paca.fr | **CONFIEZ-NOUS VOTRE TALENT, NOUS EN FERONS UN MÉTIER.**



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

VOUS CHERCHEZ UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

Ce guide est fait pour vous aider dans vos démarches et décrocher votre contrat d'apprentissage. Votre recherche d'employeur est une réelle recherche d'emploi. Volonté et obstination seront les clés de votre réussite.

Afin d'intégrer l'un des **7 CFA Régionaux** de l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur (URMA PACA) situés aux **Arcs**, à **Avignon**, à **Digne-les-Bains**, à **Gap**, au **Beausset**, à **La Seyne-sur-Mer** et à **Saint-Maximin**, nous vous accompagnons pour :

- 1 Préparer votre projet**
- 2 Concevoir vos outils : CV / lettre de motivation**
- 3 Chercher un employeur**
- 4 Signer votre contrat d'apprentissage**

L'URMA PACA multiplie vos chances d'obtenir un contrat d'apprentissage grâce à une offre de formation qui répond aux besoins des entreprises .

Vous trouverez au sein de l'Université : **9 secteurs d'activités regroupant 38 métiers et 107 formations du CAP au Bac+5.**

Bonne recherche !

POURQUOI CHOISIR L'URMA ?

Gérée par la Chambre de métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'URMA PACA est le **n°1 de la formation des apprenti-e-s en Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

À l'Université des métiers, **chaque parcours de formation est un voyage.** Un voyage où l'apprenant **emprunte les passerelles entre diplômes, métiers et Campus** pour faire le plein de qualifications et d'expériences. Un voyage impossible sans le maître d'apprentissage qui transmet son savoir-faire.

À l'arrivée, nos apprenants ont dans leurs bagages tout ce qu'attendent les employeurs et leurs entreprises. **80 % des diplômés de l'URMA PACA** trouvent du travail dans les mois qui suivent leur fin d'études.

7 RAISONS DE CHOISIR L'URMA...

- Une **Université ouverte**, où on peut commencer en CAP pour finir à Bac+5.
- Un enseignement supérieur par sa **qualité** et l'**implication des enseignants.**
- Des formations qui **s'adaptent aux acquis, compétences, difficultés** de chacun.
- Des Campus pleins de vie, de projets, d'excellence, de réussites.
- **90 % de satisfaction** pour nos formations !
- **82 % de réussite** aux examens.
- **6000 apprentis** et **5000 entreprises partenaires** !

CONFIEZ-NOUS VOTRE TALENT, NOUS EN FERONS UN MÉTIER.

LES 4 ÉTAPES POUR SIGNER UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

1. Je prépare mon projet

- **Je réfléchis** à mon projet professionnel : participation aux forums alternance, rencontres avec les partenaires comme les Missions Locales, Pôle Emploi, CIO, CAD...
- **Je me documente** sur les formations des CFA Régionaux de l'URMA PACA : Journées Portes Ouvertes (JPO, en mars-avril), mini-stage, info collective, actus sur les réseaux sociaux...
- **Je choisis** mon parcours de formation : CAP en 2 ans, BAC PRO en 3 ans...



Astuce 1 :

Découvrez l'entreprise ou le CFA grâce à une période de stage.

2. Je conçois mes outils

- **Je rédige mon CV** : clarté, dynamisme, mot d'accroche... soignez la présentation de votre CV pour attirer l'attention.
- **Je prends contact** avec le CFA : travail sur le CV et valorisation des compétences.
- **Je me prépare à l'entretien** : sourire, patience, écoute et présentation soignée.
- **Je me renseigne** sur l'entreprise pour laquelle je postule (son activité, sa présence sur le territoire ou à l'international, ses métiers, son marché).
- **Je me prépare** aux questions du recruteur et n'hésite pas à poser aussi des questions. Et surtout je n'oublie pas mon CV le jour J !



Astuce 2 :

Soyez professionnel avec vos outils numériques : créez une adresse mail et une messagerie téléphonique simples et efficaces. Confirmez par mail à l'entreprise votre intérêt après l'entretien.

3. Je cherche une entreprise

- **Je prospecte** : je délimite mon secteur géographique et j'active mes réseaux (famille, amis, anciens apprentis, clubs de sport...).
- **Je contacte** le CFA pour connaître les offres d'entreprise dont il dispose ou je me rends sur www.urma-paca.fr.
- **Je prends contact** avec l'entreprise : demande de RDV, dépôt du CV.
- **Je relance** : je n'hésite pas à appeler le responsable et je reste en lien avec le CFA.



Astuce 3 :

Si aucune offre ne correspond, déposez une candidature spontanée et restez attentif(ve) aux offres recueillies auprès du CFA ou publiées sur Pôle Emploi.

4. Je signe mon contrat d'apprentissage

- **J'ai un accord** oral ou écrit de l'entreprise.
- **Je mets en relation** l'employeur et le service apprentissage de la Chambre de métiers et de l'artisanat pour traiter les formalités liées au contrat d'apprentissage. Plus d'informations sur cmar-paca.fr.
- **Je signe mon contrat** d'apprentissage et je suis contacté par le CFA pour démarrer ma formation.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE...

est un **contrat de travail particulier** avec des entreprises habilitées. Il prévoit une **formation sur le temps de travail** permettant aux jeunes d'acquérir un diplôme. Un contrat d'apprentissage se signe entre le **1^{er} juin et le 31 décembre**. Il faut avoir entre 16 ans (avant le 31 décembre de l'année en cours) ou 15 ans révolus et être dégage des obligations scolaires et 25 ans (des dérogations aux limites supérieures d'âge sont possibles).

L'APPRENTI, AVANT TOUT UN SALARIÉ...



CONTRAT DE TRAVAIL

comportant toutes les mentions obligatoires prévues par la réglementation.



PÉRIODE D'ESSAI :

45 JOURS EN ENTREPRISE

pour vous assurer que votre engagement mutuel est satisfaisant.



VISITE MÉDICALE

déclarant l'apprenti(e) apte au travail.



CONGÉS PAYÉS

5 semaines de congés payés par an.



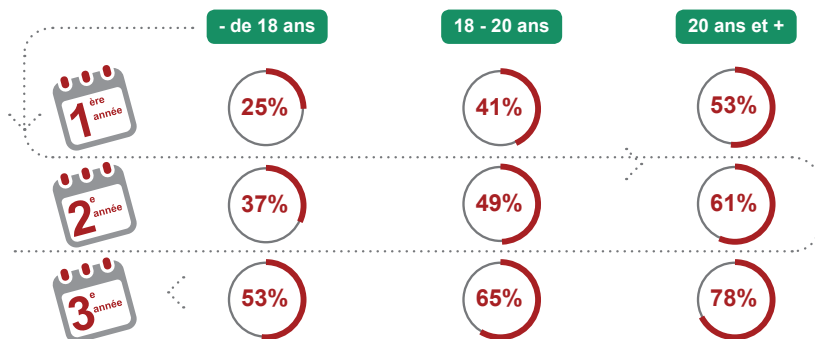
UN TEMPS PARTAGÉ ENTRE L'ENTREPRISE ET LE CFA

en signant un contrat, vous vous engagez à respecter l'emploi du temps du CFA et à suivre l'intégralité des cours obligatoires. La durée de travail est la même que celle des autres employés (35h ou plus selon votre secteur d'activité). Le temps passé en cours au CFA fait partie de ce temps de travail.

... AVEC UN SALAIRE À LA CLÉ !

Calculé selon l'âge et l'ancienneté, le salaire est un pourcentage du SMIC. Dans certaines branches professionnelles, la rémunération des apprentis est supérieure à ces pourcentages. Pensez à vérifier votre convention collective !

En situation de handicap, la durée du contrat peut être portée à 4 ans. La rémunération pour l'année supplémentaire sera de 93% du SMIC.



LES AIDES AUX ENTREPRISES

Pendant votre entretien, n'oubliez pas de rappeler à votre futur employeur qu'il peut bénéficier d'aides financières.

QUOI ? COMBIEN ?	MOINS DE 11 SALARIÉS	DE 11 À 250 SALARIÉS	PLUS DE 250 SALARIÉS
<p>TPE jeune apprenti Forfait de 4 400€ la 1^{re} année du contrat (versés trimestriellement par l'Etat). > Recruter un apprenti mineur. (C'est à l'employeur de faire la démarche)</p>	✓		
<p>Prime à l'apprentissage pour les TPE 1 000 € minimum par année de formation (versés par la région PACA).</p>	✓		
<p>Aide au recrutement apprenti 1 000 € minimum (versés à l'embauche par la région PACA alternance.emploi.gouv.fr)</p> <p>Quels critères remplir ? Ne pas avoir employé d'apprentis en contrat d'apprentissage depuis le 1er Janvier de l'année précédente ou recruter un apprenti supplémentaire. Cf. Loi 2015-994 Art.16243-1-1 Code du travail</p>	✓	✓	
<p>Exonération des charges sociales Exonération partielle ou totale des cotisations patronales et salariales, légales et conventionnelles.</p>	✓	✓	✓
<p>Crédit d'impôts 1 600 € pour la première année d'une formation de niveau III ou inférieure (BTS, DUT, BAC, CAP...). Ce montant s'élève à 2 200 € dans certains cas, notamment pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés.</p>	✓	✓	✓
<p>Aides de l'Agefiph (travailleurs handicapés) > Aide à la conclusion du contrat de 1 500 € à 7 000 €. > Aide à la pérennisation suite au contrat d'apprentissage de 1 000 € à 2 000 €.</p>	✓	✓	✓

Sept campus à vivre

Campus de Digne-les-Bains

15, rue Maldonat
04000 DIGNE-LES-BAINS
04 92 30 90 80
urma.digne@cmar-paca.fr

Campus de Gap

Route de Graffinel
05000 GAP
04 92 53 98 00
urma.gap@cmar-paca.fr

Campus du Beausset

138, allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr

Campus des Arcs

Chemin Guéringuier
83460 LES ARCS
04 94 99 51 80
urma.lesarcs@cmar-paca.fr

Campus de Saint-Maximin

845, chemin du Deffends
83470 SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BEAUME
04 94 37 10 50
urma.saint-maximin@cmar-paca.fr

Campus de la Seyne-sur-Mer

68, allée des Forges
83500 LA SEYNE-SUR-MER
04 94 10 26 80
urma.laseyne@cmar-paca.fr

Campus d'Avignon

12, boulevard Saint-Roch
84000 AVIGNON
04 90 80 65 70
urma.avignon@cmar-paca.fr